



Les enseignements au collège

publié le 06/07/2011

Par niveau de classe

Descriptif :

Le collège est organisé en quatre niveaux d'un an chacun de la sixième à la troisième et structuré en trois cycles pédagogiques. Pour chaque cycle sont définis des objectifs et des programmes nationaux.

Le cycle d'adaptation (classe de sixième) a pour objectif d'affermir les acquis fondamentaux de l'école élémentaire et d'initier les élèves aux disciplines et méthodes propres à l'enseignement secondaire.

Un soin particulier est apporté à l'accueil et au suivi des élèves ainsi qu'à l'accompagnement de leur travail personnel.

Les équipes pédagogiques proposent des réponses adaptées aux besoins des élèves, et, plus particulièrement, des programmes personnalisés de réussite éducative (PPRE).

En plus des enseignements obligatoires, diverses activités éducatives peuvent être proposées par les établissements dans le cadre de l'action culturelle et sportive.

Le cycle central (classe de cinquième et de quatrième) permet aux élèves d'approfondir et d'élargir leurs savoirs et leurs savoir-faire.

En quatrième, les élèves entreprennent l'étude d'une seconde langue vivante étrangère ou régionale.

En plus de la formation commune obligatoire qui leur est dispensée, les élèves ont la possibilité de choisir des enseignements optionnels facultatifs qui enrichissent leur parcours de formation. Ainsi, dès la classe de cinquième, ils peuvent débiter l'apprentissage du latin.

Le cycle d'orientation (classe de troisième) complète les acquisitions des élèves et les met en mesure d'accéder aux formations générales, technologiques ou professionnelles qui font suite au collège.

Plusieurs enseignements facultatifs peuvent être choisis par les élèves : Latin, grec, option de trois heures de découverte professionnelle et un module de six heures de découverte professionnelle.
